

## **Paris signe la Charte des « Élus de l'eau »**

**A l'occasion de l'anniversaire de la loi Oudin-Santini, qui marque 10 ans d'action internationale pour favoriser l'accès de tous à l'eau, Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris, a signé mercredi la Charte des « élus de l'Eau ».**

L'année 2015 marque le 10e anniversaire de la loi Oudin-Santini, un mécanisme de solidarité internationale qui permet aux acteurs français locaux de s'engager pour contribuer à leur échelle à relever le défi de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Elle autorise les collectivités territoriales, les syndicats d'eau et d'assainissement et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement à des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Mercredi, de nombreux élus se sont réunis pour saluer les avancées rendues possibles par cette loi. En dix ans, près de 500 collectivités se sont mobilisées et 150M€ de projets ont été financés dans les pays du Sud. Depuis 2007, l'application de cette loi a plus que doublé.

Mais les enjeux restent nombreux. Le Droit à l'eau potable et à l'assainissement, reconnu par l'Assemblée des Nations Unies comme un Droit de l'Homme en juillet 2010, est encore loin d'être effectif dans de nombreux pays. On évalue qu'un habitant de la planète sur quatre boit une eau contaminée par des matières fécales et qu'un sur trois est privé de la dignité d'un service d'assainissement fonctionnel et hygiénique.

« A quelques mois de l'accueil de la Conférence internationale sur le Climat à Paris, alors même que l'ONU effectue le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la problématique de l'eau occupe une place plus que jamais centrale et décisive. Nous, élus, devons engager notre responsabilité et tout mettre en œuvre pour que 100% de la population mondiale ait accès à l'eau d'ici 2030 », souligne Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris, en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du plan climat énergie territorial.

Au nom de la Ville de Paris, elle a signé la « Charte des élus de l'Eau », qui rappelle les principes de cette démarche et engage à promouvoir au plus grand nombre la loi Oudin-Santini. Elle marque en cela une nouvelle étape dans la campagne de mobilisation solidaire.

Fort de l'expérience du 1% « Eau et assainissement » et attaché à développer de nouvelles solidarités internationales, l'Exécutif parisien proposera au prochain Conseil de Paris d'adopter le dispositif « 1% déchet » : il permettra de consacrer 1% des recettes de la Ville liées à la collecte des déchets au financement d'opérations de solidarité internationale. Il permettra un effort supplémentaire estimé à 1M€ d'ici 2020.